



ANNÉE DE FORMATION 2026-2027

# Livret apprenant

## Formations en alternance

---

Votre guide pour l'année : interlocuteurs, calendrier, double cursus en alternance, évaluation, statut d'alternant et vie étudiante.

**ECL École de Commerce de Lyon**

Campus Charité · 84 rue de la Charité · 69002 Lyon  
[ecole-de-commerce-de-lyon.fr](http://ecole-de-commerce-de-lyon.fr)

Version 2026-2027 · mise à jour en octobre 2026

## Sommaire

---

|          |                                           |    |
|----------|-------------------------------------------|----|
|          | Mot du Président                          | 2  |
| <b>1</b> | Services et contacts                      | 3  |
| <b>2</b> | Votre année de formation                  | 4  |
| <b>3</b> | Votre formation                           | 5  |
| <b>4</b> | Évaluation et validation                  | 7  |
| <b>5</b> | Votre statut d'alternant                  | 8  |
| <b>6</b> | Vos droits et vos interlocuteurs          | 10 |
| <b>7</b> | La vie étudiante                          | 11 |
| <b>8</b> | Accès au campus                           | 12 |
| <b>9</b> | Santé et sécurité en milieu professionnel | 12 |

---

## Mot du Président

---

**« Le secret de l'éducation réside dans le respect de l'élève. »**

Ralph Waldo Emerson

Emerson a tout dit. Le reste n'est que déclinaisons.

Au nom de toute l'équipe du Groupe École de Commerce de Lyon, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année. J'espère qu'elle vous apportera les savoirs qui vous sont nécessaires. Vous allez découvrir une école où chacun se place à votre service : équipe, enseignants, étudiants.

Car c'est là notre devise : *Cor unum et anima una*, un seul cœur, une seule âme. Vous rejoignez un corps uni et volontaire, au sein duquel l'étudiant est placé au centre des attentions. Qui que vous soyez, étudiant ou enseignant, esprit généreux, nous sommes prêts à vous accueillir.

Votre bien dévoué,

**Hervé Diaz**

Président

## 1 Services et contacts

Les services de l'école sont ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, au **Campus Charité, 84 rue de la Charité, 69002 Lyon.**

### Direction

[direction@eclyon.fr](mailto:direction@eclyon.fr)

04 78 03 40 36

Rendez-vous sur demande par email

### Service pédagogique

[pedagogie2026@eclyon.fr](mailto:pedagogie2026@eclyon.fr)

04 78 03 40 36

Scolarité, absences, calendrier, examens

### Service entreprises

[entreprise@eclyon.fr](mailto:entreprise@eclyon.fr)

04 78 03 40 36

Contrats, employeurs, suivi de l'alternance

### Service comptabilité

[comptabilite@eclyon.fr](mailto:comptabilite@eclyon.fr)

04 78 03 40 36

Facturation employeurs et OPCO

### Service recrutement

[recrutement@eclyon.fr](mailto:recrutement@eclyon.fr)

04 78 03 40 36

Admissions

### Service communication

[service.communication@eclyon.fr](mailto:service.communication@eclyon.fr)

04 78 03 40 36

Événements, projets étudiants

### Ressources humaines

[rh2026@eclyon.fr](mailto:rh2026@eclyon.fr)

04 78 03 40 36

### Calendrier

Les dates de rentrée et le calendrier de votre promotion, avec l'alternance des périodes à l'école et en entreprise, vous sont communiqués par le service pédagogique et transmis à votre employeur. Ils sont consultables sur l'espace numérique de formation.

### Les travaux à rendre

Chaque année, vous réalisez des travaux qui attestent de vos compétences et de l'application de vos connaissances :

| Année                      | Travaux                                |
|----------------------------|----------------------------------------|
| BBA 1 <sup>ère</sup> année | Mémoire professionnel                  |
| BBA 2 <sup>e</sup> année   | Business plan                          |
| BBA 3 <sup>e</sup> année   | Mémoire professionnel et business plan |
| MBA 1 <sup>ère</sup> année | Mémoire professionnel et business plan |
| MBA 2 <sup>e</sup> année   | Mémoire professionnel et business plan |

### Les étapes

| Après la rentrée | Mémoire professionnel | Business plan                                    |
|------------------|-----------------------|--------------------------------------------------|
| 2 mois           | Problématique et plan | Présentation du projet et de son cadre juridique |
| 4 mois           | État de l'art         | Présentation des stratégies                      |
| 7 mois           | Rendu final           | Rendu final                                      |
| 8 mois           | Soutenance orale      | Soutenance orale                                 |

Les rendus sont adressés au format PDF : mémoire professionnel à **memoire2026-2027@eclyon.fr**, business plan à **bp2026-2027@eclyon.fr**. Le cahier des charges de chaque travail est disponible sur la plateforme de formation en ligne.

## 3 Votre formation

Le BBA et le MBA sont des diplômes propres à l'École de Commerce de Lyon : ce ne sont ni des diplômes nationaux, ni des titres enregistrés au RNCP.

### Le double cursus en alternance

En alternance, vous préparez en même temps le diplôme propre de l'école (BBA ou MBA) et un titre enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ces titres se préparent uniquement en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

### Les titres RNCP préparés

| Niveau | Titre                                                                                                                                                                                                                              | Code      | Certificateur        |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------|
| 4      | <b>Assistant manager d'unité marchande (AMUM)</b><br>Contribuer à la gestion et au développement d'un point de vente : animation de l'équipe, gestion opérationnelle (stocks, approvisionnements, indicateurs) et relation client. | RNCP41852 | Ministère du Travail |
| 5      | <b>Manager d'établissement marchand (MEM)</b><br>Piloter et développer la performance d'un point de vente ou d'un service commercial : stratégie commerciale, gestion économique et management des équipes.                        | RNCP41853 | Ministère du Travail |
| 5      | <b>Responsable de petite ou moyenne structure (RPMS)</b><br>Assurer la direction opérationnelle d'une petite structure : gestion commerciale, financière et administrative, management d'équipe.                                   | RNCP38575 | Ministère du Travail |
| 6      | <b>Responsable d'établissement marchand (REM)</b><br>Diriger un établissement commercial : pilotage de la performance, management, gestion financière et déploiement de la stratégie commerciale.                                  | RNCP38666 | Ministère du Travail |
| 7      | <b>Manager expert qualité et performance des organisations d'ESS (MEQP)</b><br>Piloter la démarche qualité et la performance d'une organisation de l'économie sociale et solidaire.                                                | RNCP41818 | Arobase Ingénierie   |

Le titre préparé, son code RNCP et son certificateur figurent dans votre contrat et sur la fiche de la formation, sur le site de l'école.

### Bachelor of Business Administration (BBA)

Le BBA forme en trois ans aux fondamentaux de la gestion d'entreprise : management, finance, marketing, stratégie, ressources humaines. Il est accessible après le baccalauréat, avec une admission parallèle possible en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> année.

## **MBA**

Le MBA se déroule en deux ans et est accessible aux titulaires d'un bac+3. Il prépare aux fonctions managériales : stratégie, pilotage de la performance, management d'équipes. Au cours des deux années, vous réalisez un mémoire professionnel et un business plan qui attestent de vos compétences.

## **Les enseignants**

Les enseignants sont majoritairement des professionnels, recrutés pour leur expérience dans leur domaine de compétences, et pour certains des universitaires, pour leur maîtrise des sciences de gestion.

## 4 Évaluation et validation

---

### Le titre RNCP

Les modalités d'évaluation de chaque titre RNCP sont définies par son référentiel de certification et par le règlement de son certificateur. Elles sont consultables sur la page de chaque formation, sur le site de l'école, dans le référentiel officiel du titre, et communiquées sur simple demande au service pédagogique. Prenez-en connaissance dès le début de votre formation : elles fixent les exigences, les épreuves et les critères de validation de votre titre.

### Le diplôme de l'école

Le contrôle des connaissances repose sur :

- **le contrôle continu**, sous forme de QCM à l'issue de chaque cours ;
- **les partiels**, organisés tous les trois mois sous différentes formes selon les disciplines (devoir sur table, QCM, dissertation) ;
- **les soutenances de fin d'année** : le mémoire professionnel évalue votre capacité à traiter une problématique, à organiser votre réflexion et à formuler des préconisations ; le business plan évalue votre capacité à transformer vos connaissances en compétences.

### Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés en modules d'environ 30 heures, évalués par des contrôles de connaissances ou des mises en situation. Chaque module est affecté d'un coefficient 1 pour le contrôle continu. Les coefficients sont revus chaque année par la direction des études et les formateurs.

### Conditions de validation

- mémoire professionnel : moyenne d'au moins 8/20 (écrit et soutenance) ;
- business plan : moyenne d'au moins 8/20 (écrit et soutenance) ;
- moyenne générale d'au moins 10/20.

Les règles d'assiduité, de rattrapage et de passage en année supérieure sont fixées par le règlement intérieur des formations en alternance.

### Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet de suivre une formation théorique et pratique en vue d'obtenir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP.

L'apprenti perçoit une rémunération minimale fixée en pourcentage du Smic, selon son âge et l'année d'exécution du contrat :

| Année du contrat       | Moins de 18 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
|------------------------|-----------------|-------------|-------------|----------------|
| 1 <sup>ère</sup> année | 27 %            | 43 %        | 53 %*       | 100 %*         |
| 2 <sup>e</sup> année   | 39 %            | 51 %        | 61 %*       | 100 %*         |
| 3 <sup>e</sup> année   | 55 %            | 67 %        | 78 %*       | 100 %*         |

\* Ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé, s'il est plus favorable. Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus élevée. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum de la dernière année du contrat précédent lorsque le diplôme ou le titre a été obtenu, sauf changement de tranche d'âge plus favorable.

### Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet d'acquérir, dans le cadre de la formation continue, une qualification professionnelle reconnue par l'État ou par une branche professionnelle. Sa rémunération minimale dépend de l'âge et du niveau de qualification à l'entrée :

| Âge             | Qualification inférieure au bac professionnel                                     | Bac professionnel ou diplôme supérieur |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Moins de 21 ans | 55 % du Smic                                                                      | 65 % du Smic                           |
| 21 à 25 ans     | 70 % du Smic                                                                      | 80 % du Smic                           |
| 26 ans et plus  | Smic, ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche s'il est plus favorable |                                        |

### Le statut

L'alternant a le statut de salarié et bénéficie à ce titre de l'ensemble des dispositions applicables aux salariés. Le temps passé à l'école est compris dans son temps de travail.

### Le financement

Le coût de la formation est pris en charge, en tout ou partie, par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise. Aucune contribution financière ne peut être demandée à l'alternant au titre de sa formation.

## **Le suivi et le bilan**

L'école assure le suivi de votre alternance en lien avec votre tuteur ou maître d'apprentissage. Six mois avant la fin du cursus, vous et votre tuteur recevez un questionnaire de bilan : il permet de faire le point sur ce que vous avez appris et sur l'accompagnement apporté par l'entreprise.

### Le règlement intérieur

Le règlement intérieur des formations en alternance fixe les règles de scolarité, d'assiduité, d'évaluation, d'hygiène et de sécurité et de discipline. Il est signé en même temps que votre contrat d'études et consultable en permanence sur le site de l'école, rubrique Réglementation.

### Vos délégués

Dans chaque formation, un délégué titulaire et un délégué suppléant sont élus. Ils relaient vos suggestions et vos réclamations et peuvent vous assister lors d'une procédure disciplinaire.

### Situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, ou si une difficulté de santé a une incidence sur votre formation, le référent handicap de l'école étudie avec vous les aménagements possibles du parcours, du rythme ou des épreuves. Ses coordonnées vous sont communiquées à la rentrée.

### Votre avis et vos réclamations

Vous êtes invité à donner votre appréciation sur la formation, notamment au moyen de questionnaires. Toute réclamation est adressée par écrit à la direction ou transmise par un délégué : elle fait l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse écrite.

## Les Maisons

Six Maisons constituent le corps des étudiants. Elles réunissent ceux qui partagent une passion commune et privilégient le partage de connaissances, d'expériences et de valeurs, dans l'esprit de Corporation. Chaque étudiant rejoint une Maison pour l'année : c'est un honneur, qui donne surtout des devoirs. Chaque Maison accueille chaque étudiant de l'école comme l'un de ses membres.



### Alpha

#### LA FRATERNITÉ

La Maison Alpha accueille les étudiants masculins. Ses membres forment une association solidaire et unie. Sa devise, « Exceller toujours », prône la recherche de l'excellence par le groupe.



### Pi

#### LA SORORITÉ

La Maison Pi est consacrée aux étudiantes : elle unit toutes les forces féminines de l'école à travers la Corporation.



### Tau

#### LA MAISON DES SPORTS

Golf, escalade, badminton : de nombreux sports sont proposés, en intérieur comme en extérieur, selon la saison et les propositions des membres.



### Omicron

#### LE CERCLE DES ARTS ET DES LETTRES

Pour les étudiants qui ont une sensibilité littéraire, artistique ou musicale. C'est ici que se préparent les sorties culturelles : cinéma, théâtre, opéra.



### Sigma

#### LA MAISON INTERNATIONALE

Elle réunit les étudiants motivés par l'ouverture au monde que donne la maîtrise de l'anglais : découverte de nouveaux horizons et contacts à travers le monde.



### Kappa

#### LA MAISON HUMAINE

Née de la volonté d'étudiants attachés à l'altruisme, à la générosité et au don de soi, elle soutient les plus défavorisés autour d'une notion clé : l'Humain.

## Le Cercle des Alumni

Le Cercle des Alumni regroupe les anciens étudiants de l'école. Sa devise, *memento* (« souviens-toi »), rappelle les valeurs et les racines que partagent les étudiants de l'école. C'est aussi un réseau d'entraide pour les étudiants actuels.

## Les temps forts de l'année

Week-end d'intégration, soirées des Maisons, actions solidaires, conférences et gala de remise des diplômes rythment l'année. Le programme est communiqué au fil de l'année par le service communication.

**Campus Charité, 84 rue de la Charité, 69002 Lyon**, dans la Presqu'île, entre Bellecour et Perrache.

### Train

Gare de Lyon-Perrache, à quelques minutes à pied.

### Métro et tramway

Métro A, stations Ampère – Victor Hugo ou Perrache.  
Tramways T1 et T2, arrêt Perrache.

### Bus

Nombreuses lignes au pôle d'échanges de Perrache.

### Voiture

Parkings publics à proximité, notamment à Perrache.

Liés aux conditions de travail, les risques professionnels peuvent altérer la santé des salariés, par une maladie ou un accident. La prévention s'adresse aux alternants, qui sont salariés de leur entreprise.

Il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire ces risques, afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale. Il prend les mesures appropriées, conformément aux principes généraux de prévention du Code du travail : il évalue les risques professionnels, consigne les résultats dans un document unique et met en œuvre des actions de prévention.

L'ensemble des règles applicables est consultable sur le site du ministère du Travail : **[travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)**, rubrique Santé au travail.

Les consignes d'hygiène et de sécurité applicables à l'école figurent dans le règlement intérieur.

Toute l'équipe vous souhaite  
**une excellente année !**

